

Règlement :

Art 1 – Inscriptions

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- Aucune inscription le jour de la course.
- Les inscriptions se feront via la société du chronométreur, ainsi que par le site FINISHER.
- Les inscriptions pour la marche se feront sur place le jour de la course ainsi que via Chronorace.
- En raison du parcours, les courses ne sont pas conseillées aux personnes à mobilité réduite.
- Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au **mercredi 17 juin à 23h59**.
- L'âge minimum requis est de 16 ans pour les 14 et 21 km et de 12 ans pour les 7 km.
- Toute dérogation à ces limites place l'enfant sous la responsabilité exclusive de ses parents.
- Le club s'autorise le remboursement des inscriptions jusqu'au départ avec une excuse valable.

Art 2 – Dossards

- Les dossards seront remis le jeudi au magasin Décathlon de Sterpenich de 17h00 à 20h00, vendredi de 16h30 à 20h00 et le samedi de 10h00 à 13h00 avec l'e-ticket reçu du chronométreur. (Epingles à dispositions).
- Si échange de dossard sans avertir l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 3 – Groupes

- Si inscriptions de groupe, le responsable du groupe retirera l'enveloppe au nom du groupe et distribuera les dossards aux membres du groupe.

Art 4 – Clause de responsabilité

- En s'inscrivant le participant accepte et autorise que les données à caractère personnel le concernant fassent l'objet d'un traitement par l'organisation de la course et que celle-ci en diffuse les résultats reprenant ses données personnelles.
- Il permet et consent par la présente à ce que l'organisation de la course utilise les photos et vidéos de sa personne prises le jour de la course à des fins publicitaires et/ou promotionnelles (par ex : presse, réseaux sociaux, site Web, brochure, dépliant et tout autre support publicitaire).
- Il autorise les organisateurs à utiliser son adresse e-mail.
- En s'inscrivant à cette course, il déclare être apte à la pratique de la course à pied en compétition et à participer sous sa propre responsabilité.

Art 5 – Accompagnateurs

- Si accompagnants à vélos, ceux-ci sont tenus de respecter les joggeurs lors des passages étroits, sur les ravitos, priorité aux joggeurs.
- **Les chiens en laisse ou pas sont interdits sur les courses vu le nombre de coureurs.**
- **Les chiens en laisse sont autorisés sur les marches. (Code forestier)**

Art 6 – Douches et consignes

- Celles-ci seront fermées à **18h30**.

Art 7 – Assurances

- **Responsabilité civile** : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'évènement. En ce qui concerne la RC des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.
- **Domage matériel** : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (Vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même si il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Art 8 – Respect environnement

- Afin de respecter l'environnement et la forêt que vous traverserez, il est formellement interdit d'abandonner ses déchets ailleurs que sur les points de ravitaillement.

Art 9 – Bracelets

- Ceux-ci seront en vente aux caisses sous chapiteau. Certains seront déjà chargés. A la demande à l'inscription, certains pourraient être chargés et retirer avec le dossard.
- Si les bracelets ne sont pas vides, la somme sera remboursée aux caisses ou via la banque dans les 8 jours suivant l'évènement.

Art 10 – Parkings

- Il est fortement recommandé d'utiliser les parkings renseignés. Sur ordre de police, les propriétaires de voitures garées sur les trottoirs pourront être sanctionnées.

Art 11 – Récompenses financières

- Récompense pour le premier de chaque catégorie sur 21 km (50€)
- 21 km Hommes: 1^{er}: 225€ - 2^{ème}: 175€ - 3^{ème}: 125€ - 4^{ème}: 75€ - 5^{ème}: 50€
- 21 km Dames: 1^{er}: 225€ - 2^{ème}: 175€ - 3^{ème}: 125€ - 4^{ème}: 75€ - 5^{ème}: 50€
- 14 km Hommes : 1^{er}: 125€ - 2^{ème}: 100€ - 3^{ème}: 75€ - 4^{ème}: 50€ - 5^{ème}: 30€
- 14 km Dames : 1^{er}: 125€ - 2^{ème}: 100€ - 3^{ème}: 75€ - 4^{ème}: 50€ - 5^{ème}: 30€
- 7 km Hommes: 1^{er}: 100€ - 2^{ème}: 75€ - 3^{ème}: 50€ - 4^{ème}: 40€ - 5^{ème}: 20€
- 7 km Dames: 1^{er}: 100€ - 2^{ème}: 75€ - 3^{ème}: 50€ - 4^{ème}: 40€ - 5^{ème}: 20€
- Ces sommes ne seront données que si le coureur est présent lors de la remise des prix.

Art 12 – Les repas - Ceux-ci sont à réservés au moment de l'inscription, si pas, par mail via l'adresse du site. Prix 25€